

PRÉAMBULE

À l'approche des élections municipales de 2026, la FEDELIMA souhaite outiller ses adhérent·es dans leurs échanges avec les collectivités locales et les candidat·es aux élections locales.

Ce guide s'inscrit en complémentarité de :

- la campagne coordonnée par le [Syndicat des Musiques Actuelles dans le cadre des élections municipales 2026](#) auprès des différents partis politiques au niveau national et les candidat·es de plusieurs communes de France.
- la rédaction d'[un manifeste des structures adhérentes à la FEDELIMA](#), rappelant le socle commun de valeur des lieux et projets adhérents de la fédération et leur rôle comme acteurs culturels de proximité, au service de l'intérêt général, de la diversité artistique et des droits culturels.
- la campagne menée par l'Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles (UFISC) : [l'Art est Public](#).
- les initiatives de plaidoyer portées au niveau local par les réseaux régionaux de musiques actuelles ou de l'économie sociale et solidaire.

Dans un contexte de fortes tensions budgétaires, de remise en cause du soutien public à la culture, de concentration et marchandisation du secteur musical et de mutations des pratiques culturelles, les projets artistiques et culturels relevant de l'intérêt général font face à des pressions croissantes.

Il apparaît aujourd'hui essentiel de rappeler le rôle structurant joué par les lieux et projets de musiques actuelles dans les territoires. Ces lieux sont des points d'appui permanents pour la création, la diffusion, l'accompagnement des pratiques musicales. Ils sont des lieux vivants, favorisant le lien social et les rencontres. Ce kit a vocation à fournir des repères communs, afin de permettre aux adhérent·es de la FEDELIMA de sensibiliser localement élu·es, futur·es élu·es locaux·ales, dans une logique de dialogue, de confiance, de complémentarité et d'intérêt général.

**L'ART
EST
PUBLIC**

Il est essentiel de se regrouper tous plus que jamais derrière l'Art est public

LES VALEURS

Les lieux et projets de musiques actuelles membres de la FEDELIMA défendent une conception de la culture fondée sur le soutien à la **diversité artistique et culturelle**, la mise en œuvre des **droits culturels des personnes et l'artisanat culturel**. Leurs actions s'appuient sur quatre piliers fondamentaux :

- **La solidarité**, qui s'affirme l'ambition de « faire ensemble » dans des logiques d'équité et de respect des identités, plutôt que dans des principes de concurrence et de compétition ;
- **La démocratie**, qui se traduit par une volonté de soutenir la participation de toutes et tous à des modes de gouvernance ouverts et collaboratifs, de favoriser des espaces de libre expression respectant les idées de chacun ;
- **L'équité**, qui se traduit par la volonté de garantir une entraide et de mettre en œuvre des processus qui permettent une prise en compte solidaire des singularités de chacun ;
- **La liberté d'action**, qui s'incarne à travers l'autonomie, la liberté d'entreprendre et de faire collectivement.

Dans cette conception, les initiatives musicales et artistiques ne sont pas de simples produits ou outils d'attractivité territoriale. Les arts et la culture sont des **biens communs**, qui contribuent à l'émancipation des personnes, à la construction du lien social et à la vitalité démocratique des territoires. En ce sens, les lieux et projets de musiques actuelles soutiennent :

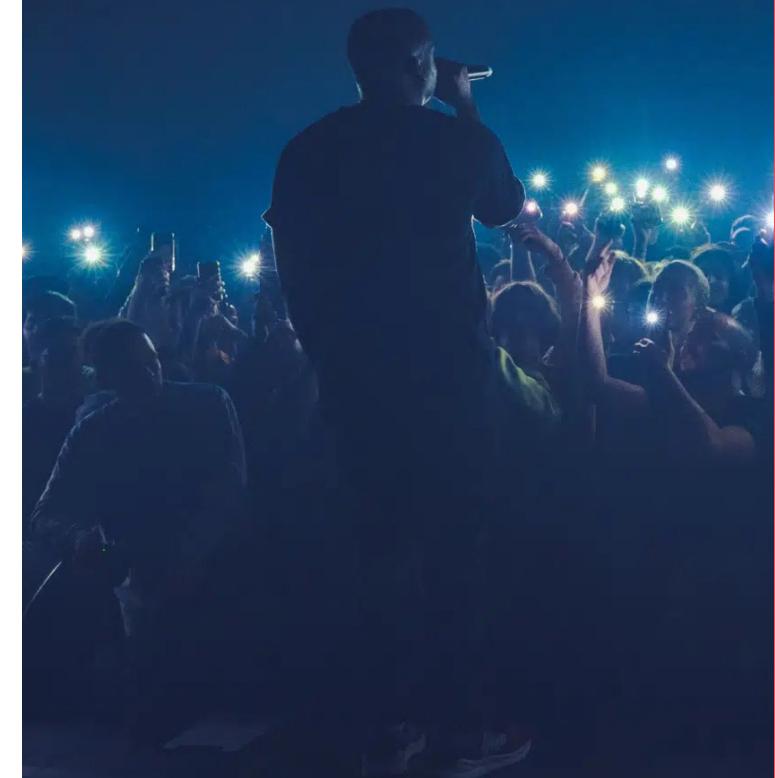
- la découverte, l'émergence et l'innovation artistique dans un dynamique de soutien au renouvellement artistique permanent ;
- les pratiques artistiques et culturelles, tant amateurs que professionnelles, en alternative à la normalisation du marché et aux logiques académiques ou institutionnelles.

C'est ainsi qu'ils œuvrent à l'essor des pratiques artistiques et culturelles en s'inscrivant dans des logiques d'éducation artistique, de développement culturel et d'intérêt général.



GUIDE DE CAMPAGNE

#MUNICIPALES 2026



© Camilo James / La Place

LIEUX ET PROJETS DE MUSIQUES ACTUELLES

QUE SONT LES LIEUX ET PROJETS DE MUSIQUES ACTUELLES ?

Les lieux et projets de musiques actuelles regroupent une grande diversité de structures : salles de concerts de 100 à 2000 places, lieux d'accompagnement et d'accueil des pratiques musicales, projets en itinérance ou développés dans plusieurs sites, lieux pluri-activités ou pluri-disciplinaires, réseaux territoriaux dédiés à la musique, etc. Ils sont présents aussi bien dans les grandes villes que dans les territoires périurbains ou ruraux.

Ces lieux et projets se caractérisent par :

- leur inscription dans des logiques d'intérêt général et de service public
- leur ancrage territorial fort,
- leurs gouvernances variées et participatives,
- leur soutien aux pratiques musicales en amateur et professionnelles
- leur rôle de laboratoires artistiques, favorisant l'expérimentation et la prise de risque.
- leur complémentarité et articulation avec le tissu culturel et associatifs local

Ils constituent des espaces où se rencontrent les personnes : publics et usager·ères, artistes, habitant·es, bénévoles et partenaires locaux, et où la musique se vit comme une expérience collective.

Sur le plan économique, ils défendent la pluralité et la diversité des initiatives et des modèles économiques dans une optique non lucrative ou à lucrativité limitée. Ils s'appuient ainsi sur une économie hybride mêlant recettes de billetterie, de bar et restauration, financements publics ou privés.

Ils existent grâce à une participation de bénévoles impliqués dans les projets.

Ces lieux ont une identité propre : ce sont des espaces culturels de proximité, ancrés dans une économie sociale et solidaire et inscrite dans une histoire territoriale, favorisant l'expression artistique, la diversité des pratiques et la contribution active des personnes à la vie culturelle de leurs territoires.

LES ATOUTS DES LIEUX ET PROJETS DE MUSIQUES ACTUELLES

Les lieux membres de la FEDELIMA jouent un rôle déterminant dans le soutien de la diversité artistique et le renouvellement de la création musicale.

Ils accompagnent des artistes à différents moments de leur parcours, soutiennent les scènes locales et accueillent des esthétiques parfois peu visibles dans les circuits dominants.

Leur fonctionnement repose sur un artisanat culturel à taille humaine, attentif au sens du travail mené, à la qualité des relations humaines et aux réalités locales.

Ils favorisent des formes de coopération plutôt que des logiques de concurrence, et participent à la structuration d'écosystèmes culturels vivants et complémentaires en interaction permanente avec leur environnement local.

UN VECTEUR DE LA VITALITE DES TERRITOIRES ET DU VIVRE ENSEMBLE

Un rôle culturel et social

Au cœur des territoires, les lieux et projets de musiques actuelles contribuent au lien social favorisant l'échange, la rencontre et la participation des personnes à la vie culturelle.

Par des concerts, des fêtes, des actions culturelles, des espaces de répétition ou d'engagement associatif, ils peuvent accompagner les parcours individuels de vie et contribuent à l'apprentissage du vivre ensemble.

Un rôle économique et territorial

Les lieux de musiques actuelles génèrent une activité économique locale non délocalisable : emploi culturel, recours à des prestataires locaux, mobilisation du bénévolat, attractivité à l'échelle du bassin de vie. Ils participent à la vitalité des territoires sans s'inscrire dans une logique de croissance ou de gigantisme, mais dans une économie de proximité, inscrite dans l'économie sociale et solidaire.

ECHANGER & MAINTENIR LE DIALOGUE AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les élections municipales, comme l'ensemble des prochaines échéances électorales constituent un moment privilégié pour :

- Échanger sur les orientations des politiques culturelles locales, notamment vis-à-vis des musiques actuelles ;
- Rappeler le rôle et les spécificités des lieux et projets de musiques actuelles relevant de l'intérêt général ;
- Valoriser les coopérations existantes et envisager leur consolidation.

Les adhérent·es de la FEDELIMA sont encouragé·es à inscrire ces échanges dans une logique de dialogue constructif, en s'appuyant sur leur ancrage territorial, leur connaissance fine des réalités locales, des exemples concrets de leurs actions et projets menés. Aussi, l'enjeu est de se coordonner avec les autres acteur·ices du territoire ou des alentours partageant les mêmes valeurs et réalités (tissu associatif local, réseaux et fédérations régionaux, mobilisations locales, autres organisations de l'économie sociale et solidaire, etc.) afin de porter à plusieurs le message.

Ils peuvent aussi s'appuyer sur des outils tels que :

- Le [manifeste des structures adhérentes à la FEDELIMA](#)
- Le [questionnaire élaboré par le SMA](#) dans le cadre de la mobilisation autour des élections municipales
- Le manifeste de l'Art est Public et les campagnes mise en place par l'[UFISC](#).



© Bertrand Vayssettes / Le Club

QUELQUES REPÈRES THÉMATIQUES POUR ECHANGER AVEC LES CANDIDAT·ES

Les élections municipales sont un moment clé pour engager un dialogue approfondi avec les candidat·es sur les orientations des politiques culturelles locales.

Les lieux et projets de musiques actuelles membres de la FEDELIMA sont invités à s'appuyer sur leur expérience de terrain pour nourrir ces échanges, en mettant en lumière leur rôle structurant dans les territoires.

L'objectif n'est pas de formuler des demandes uniformes, mais de rendre visible la contribution des lieux et projets de musiques actuelles à la vie culturelle, sociale et démocratique des territoires, et d'ouvrir un dialogue constructif sur les orientations à venir des politiques culturelles locales.

Les repères ci-dessous visent à faciliter ces discussions à travers des axes de réflexion partagés.

La place des initiatives culturelles et des musiques actuelles dans le projet municipal

Les communes et intercommunalités constituent le premier échelon de financement et d'accompagnement des projets culturels.

Les échanges peuvent porter sur la place accordée aux politiques culturelles dans le projet municipal : vision politique, niveau de priorité, articulation entre fonctionnement et investissement, et rôle des musiques actuelles au sein de cette politique.

Il peut notamment être utile de questionner la manière dont les futur·es élu·es envisagent :

- le maintien ou l'évolution des budgets culturels ;
- la reconnaissance des projets inscrits dans le temps long ;
- l'équilibre entre soutien aux équipements, aux projets associatifs et aux initiatives de proximité.



© Simon Hermine / 6PAR4

L'action culturelle, l'accès et la participation des personnes

Les lieux et projets de musiques actuelles jouent un rôle central dans la participation des personnes et l'expression des droits culturels.

Ils développent des actions culturelles variées, en lien avec les habitant·es, les établissements scolaires, les structures sociales ou éducatives.

Les échanges peuvent porter sur :

- la place accordée aux actions culturelles et à l'éducation artistique et culturelle dans les politiques locales ;
- les modalités de soutien à ces actions ;
- la manière dont les collectivités souhaitent travailler avec les acteurs culturels pour favoriser l'accès de toutes et tous aux pratiques et aux propositions artistiques.

Les relations partenariales entre collectivités et structures culturelles

Les projets portés par les lieux de musiques actuelles reposent sur des relations de confiance avec les collectivités, qu'il s'agisse de soutien financier, d'aides en nature ou de coopérations opérationnelles.

Il peut être pertinent d'aborder :

- la qualité du dialogue entre collectivités et structures culturelles ;
- les modalités de soutien existantes ou envisagées (financières ou en ingénierie) ;
- la reconnaissance du rôle des structures associatives et de l'économie sociale et solidaire dans la mise en œuvre des politiques culturelles locales.



© Marie Monteiro / La Sirène

Équilibres territoriaux, diffusion, diversité et complémentarité artistiques des offres culturelles

Dans un contexte d'augmentation du nombre d'évènements culturels et de concentration marchande du secteur, les lieux de musiques actuelles de petites et moyennes tailles jouent un rôle d'équilibre dans les territoires.

Ils s'inscrivent dans des logiques de complémentarité avec d'autres acteurs (festivals, équipements de différentes jauge, initiatives municipales), et non de concurrence.

Les échanges peuvent porter sur :

- la manière dont la collectivité envisage l'équilibre entre les différentes formes de diffusion ;
- le positionnement des équipements de grande jauge ou des évènements portés directement par la collectivité ;
- la mainmise de grands groupes privés sur l'ensemble de la chaîne de valeur musicale, parfois au niveau local, les phénomènes de monopoles et la précarisation croissante du tissu culturel indépendant

QUELQUES REPÈRES THEMATIQUES POUR ECHANGER AVEC LES CANDIDAT·ES

Équipements, lieux et aménagement culturel du territoire

Les lieux de musiques actuelles nécessitent des équipements adaptés aux pratiques artistiques, à l'accueil des publics et aux usages professionnels.

Dans certains territoires, ces équipements sont propriété des collectivités ou font l'objet de projets d'aménagement.

Il peut être utile d'aborder :

- les orientations en matière d'investissement culturel ;
- l'accompagnement des structures existantes dans l'amélioration ou la pérennisation de leurs lieux, ou encore leur accompagnement dans la transition écologique ;
- la concertation avec les acteurs culturels et les citoyen·nes dans les projets d'aménagement ou de création d'équipements.

TELECHARGEZ

LE MANIFESTE DES STRUCTURES ADHÉRENTES A LA FEDELIMA

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES :

Retrouvez les ressources (exemples de kit ou campagnes, cartographies, documentations, etc.) régulièrement mises à jour en cliquant ici > [lien](#)

Liberté de création et indépendance artistique

La liberté de création et de programmation constitue un principe fondamental des politiques culturelles publiques, inscrit dans la loi LCAP.

Les lieux de musiques actuelles défendent l'indépendance artistique comme condition essentielle de la diversité et du renouvellement de la création.

Les échanges peuvent porter sur :

- la manière dont les candidat·es envisagent de garantir cette liberté ;
- les principes de non-ingérence dans les projets artistiques et culturels et les programmations
- les cadres de soutien public permettant de sécuriser l'autonomie des projets culturels.

Les discussions peuvent s'appuyer sur les outils mis en place par l'[Observatoire de la liberté de création](#) pour rappeler les enjeux de la liberté de création.

Enjeu transversal : coopération et intérêt général

Au-delà de ces thématiques, les lieux et projets de musiques actuelles membres de la FEDELIMA inscrivent leur action dans une logique de coopération territoriale et d'intérêt général.

Les rencontres avec les candidat·es peuvent ainsi être l'occasion d'échanger sur :

- les coopérations entre les champs culturel, de l'éducation, de la jeunesse, du social ou de la vie associative ;
- la place des projets culturels dans les dynamiques de territoire ;
- la reconnaissance de l'artisanat culturel et des modèles à taille humaine ;
- la contribution à la définition de projet de territoire.



CONTACT :

Adresse postale : 11 rue des Olivettes

44000 Nantes

Bureau physique : 37 rue Crucy

44000 Nantes

Coordinées :

contact@federalima.org

www.federalima.org